



Extrait de la Liminaire du SNEP FSU au CRUNSS du 20 septembre 2022

Madame la Rectrice...

Tout d'abord permettez-moi, Madame la Rectrice, au nom du SNEP FSU, de vous souhaiter la bienvenue dans l'académie de Nice.(...)

**Nous ouvrons nos travaux dans un contexte sanitaire favorable, nous nous en réjouissons.**

**Les plus de 32 000 licenciés de l'année passé montre que, malgré les difficultés, les acteurs du sport scolaire ont su relever le défi et proposer à nos élèves une activité physique de qualité et de masse.**

Nous remercions les collègues animateurs d'AS, le(s) coordo(s) de district, les directeurs régionaux et départementaux et leurs équipes pour toute l'énergie qu'ils ont déployée pour maintenir l'activité et l'attractivité du sport scolaire.

Nous tenons aussi à souligner la qualité des documents fournis par les services de l'UNSS. Cette transparence et ce partage devraient être la norme mais force est de constater que la loi de transformation de la fonction publique a mis à mal un paritarisme...

Mais avant de revenir sur le bilan et les perspectives du sport scolaire de notre académie, il semble que les alertes sur la condition physique de nos jeunes aient été entendues. La campagne du SNEP FSU sur « une jeunesse plus sportive, c'est possible » avec sa semaine de l'EPS, y a contribué. En effet nous retrouvons dans la circulaire de rentrée ou dans la lettre du président Macron aux enseignants du 16 septembre, des dispositifs tel que les 30 mn d'Activités



Physiques Quotidiennes dans le 1er degré, et les 2 h de sport en plus en collège. Mais nous n'oublions pas que la mandature précédente a décrété la baisse du temps de la pratique obligatoire, c'est-à-dire l'EPS en LP.

Ces décisions ne font preuve d'aucun volontarisme pour renforcer l'EPS, le sport scolaire ou encore pour améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des personnels.

(...)

Pour autant la rentrée ne sera pas un long fleuve tranquille pour le sport scolaire. Si les voyants sont au vert pour une reprise « à la normale » avec un cadre sanitaire du MEN au niveau « socle », d'autres difficultés nous attendent. Parmi elles, la pénurie de chauffeurs de bus, l'explosion du coût des transports et de probables fermetures de piscines (crise énergétique). Nous vous demandons d'être extrêmement vigilant au caractère essentiel du savoir nager dans cette académie de bord de mer.

Et si malheureusement nous devons passer au niveau orange et rouge en cours d'année, le SNEP-FSU insistera à nouveau pour que les sports collectifs ne soient plus abusivement considérés comme des « sports de contact » comme cela a pu être le cas dans de trop nombreux endroits.

Il est nécessaire que la rentrée 2022 se fasse sur les chapeaux de roues avec une reprise massive des rencontres inter-établissements ; les finances de l'UNSS permettent de l'envisager. Les élèves et les enseignants en ont besoin. L'engagement et les mobilisations de chacun-e seront primordiaux pour défendre l'École, l'EPS et le sport scolaire. Merci pour votre écoute et nous vous souhaitons de bon Travaux.

Pour le SNEP FSU les deux heures de sport supplémentaires en collège sont une nouvelle attaque contre le sport scolaire.

Le dispositif proposé ne répond pas à l'objectif affiché par le ministère d'augmenter le temps de pratique de toutes et tous les élèves.

Nous rappelons :

1. qu'il existe déjà un temps, celui de l'association sportive le mercredi après-midi, accessible à toutes et tous les élèves volontaires, et qu'en lycée ce temps-là n'est même plus respecté,
2. que ce dispositif va être de fait inégalitaire compte tenu des spécificités territoriales (équipements sportifs,

offre associative ou fédérale) et qu'il renforcera donc les inégalités existantes,

3 que ce dispositif entre en concurrence sur l'utilisation des installations sportives sur du temps scolaire pour l'EPS comme pour le sport scolaire (notre académie est particulièrement pauvre en installations sportives).

4. que nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, son mode de financement.

Et enfin le SNEP-FSU rappelle sa revendication de 4 heures d'EPS pour tous, seul temps de pratique obligatoire.

Nous appelons la profession à répondre à l'appel de l'innovation pédagogique de notre Président en proposant ces 4h d'EPS pour toutes et tous nos élèves.

Madame la Rectrice,

Vous nous avez rassemblés dans un temps très court et en visio conférence pour nous vanter la nouvelle opération ministérielle intitulée «notre école, faisons la ensemble» et nous en présenter les déclinaisons académiques.

Derrière l’affichage d’une « nouvelle méthode », les actes ne suivent pas. Il n’y a qu’à étudier le projet de budget pour s’en rendre compte.

Il y a pourtant urgence à entendre la voix du monde de l’éducation dont celle de la **FSU première force syndicale** dans ce secteur.

Nous défendons une autre conception du dialogue social et regrettons profondément, que les conditions d’un véritable échange pour envisager les mesures visant à améliorer la réussite de nos élèves, leur bien être et la réduction des inégalités, ne soient pas réunies.

**La démocratie sociale a besoin, avant tout d’un syndicalisme respecté et écouté**, à l’inverse de ce qui est fait depuis le quinquennat précédent. Un quinquennat marqué par la mise à l’écart systématique des organisations syndicales, et nous regrettons que vous ne voyiez pas dans les organisations syndicales, un collectif organisé de professionnels de l’éducation. Depuis votre arrivée, vos actes ne font, malheureusement, que confirmer ce mépris des organisations syndicales. D’ailleurs, informer la profession sur les modalités de mise en œuvre du projet « notre école, faisons l’ensemble » avant même d’avoir eu la courtoisie de nous en parler sonne comme une provocation. C’est une performance en si peu de temps !

Nul besoin d’un travail local pour identifier des solutions qui permettront d’améliorer la réussite des élèves: **baisser les effectifs par classe**, donner les moyens d’une **inclusion réussie**, **redonner des moyens en termes d’heures postes aux élèves les plus en difficultés dans notre système**. **Aujourd’hui les clés de répartition ne sont plus assez discriminantes pour y voir des conditions favorables à la réussite de tous**. Nous demandons de stopper votre politique d’enfermement dans des secteurs géographiques qui aboutit à priver nos élèves d’une mixité sociale, mère du vivre ensemble.

**Aux yeux des personnels, tout n’est que gabegie dans le process du ministère**. Deux jours de réflexion, ou les 12h de consultation dans le primaire, au lendemain des évaluations des établissements font figure de redite. Tel Sisyphe, vous épuisez la profession par un simulacre de discussion. Les gesticulations médiatiques et autres effets d’annonces épuisent les personnels aux conditions de travail déjà extrêmement difficiles sans oublier les AESH et AED que l’on précarise dans une fonction pourtant essentielle.

Nul doute que vous trouverez des volontaires pour illustrer par des projets innovants votre politique des coups d’éclats médiatiques. Mais que

sont ces 500 millions sur 5 ans pour toute la France quand le budget de fonctionnement pour nos deux départements est de 2000 millions par an ? Assurément un leurre alors que le PFLS budgétise la fermeture de 500 postes d’enseignants dans le primaire et 1500 postes dans le secondaire. Ce dont on est sûr, c’est que ces mignardises ne vont faire qu’empêcher les 880 000 enseignants d’enseigner durant deux jours... Quelle belle sobriété !

Parler d’une rénovation de l’école sans parler de son personnel, c’est une ineptie. Certains établissements de notre académie comptent 25% de stagiaires et contractuels, est-ce bien raisonnable ? Nos néo-titulaires des concours entrent à plein temps dans le métier sans formation sérieuse pour certains. Et les effectifs de TZR et de Brigades de remplacement ne cessent de fondre et sont déjà inexistantes à la rentrée, pourtant ils sont les garants de la continuité du service public de l’éducation. Les conditions de travail des AESH, aux AED que l’on précarise dans une fonction qui est de moins en moins un tremplin pour l’enseignement.

Et que dire **des pseudo revalorisations qui font fuir les jeunes collègues et démoralisent ceux qui s’investissent au quotidien dans leur mission**.

Vos choix sont pensés pour la régulation des flux d’élèves, pour des économies d’échelle. La lutte contre les inégalités ne peut être un mot creux, là où elle est une souffrance professionnelle pour tous les personnels qui la vivent au quotidien et à qui on a retiré les moyens de la combattre.

L’ancien directeur général de l’enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye, interpelle, dans une tribune au « Monde », le 20 septembre dernier (nous sommes sûrs que vous l’avez lue) où il dit: « **Vous n’avez rien dit pour défendre l’enseignement général au lycée professionnel. Ce sont les enfants des autres** ». Il évoque le choix déplorable fait, par les politiques, à l’égard de la voie professionnelle.

Le traitement infligé à nos enfants qui s’orientent en voie professionnelle, n’est pas digne de notre idéal républicain. Le ministère a amputé réforme après réforme, l’enseignement général, socle de la formation du futur citoyen, en proposant toujours moins d’enseignement général et toujours plus d’employabilité. **La FSU est mobilisée pour mettre**

**en débat ces choix politiques et notamment le devenir de la filière professionnelle**. Nous serons mobilisés le 18 octobre prochain pour une autre politique, pour une autre ambition pour la voie professionnelle !

Nous avons besoin de mesures concrètes et non de débats sans moyens à la clef.



E. MACRON, sous couvert de revalorisation de la voie professionnelle en lycée, met en réalité un violent coup d'accélérateur à la déconstruction progressive entamée en 2009. Les lycées professionnels, qui préparent au CAP et au Bac Professionnel, accueillent les élèves les plus fragiles socialement et économiquement.

En 2009, les élèves se sont vu-es amputés d'une année scolaire d'enseignement avec le passage du Bac pro de 4 à 3 ans, l'EPS a ainsi perdu 20 % d'horaires d'enseignement.

En 2017, avec la Transformation de la Voie Professionnelle menée par J.M BLANQUER, les élèves ont perdu 30 % de leur volume d'enseignement général comme professionnel,

l'EPS a cette fois perdu une demi-heure de plus. L'EPS a donc été amputée de 25 % de ses horaires en moins de 10 ans ! Aujourd'hui, E. MACRON continue de s'inscrire dans cette ligne du moins d'École, tout en franchissant une étape supplémentaire, il met la formation professionnelle, et de fait les jeunes les plus en difficulté, au service direct des entreprises. Cette logique utilitaire, se traduit par l'annonce de l'augmentation de 50 % des périodes de formation en milieu professionnels, et propose des discussions locales sur le volume des enseignements fondamentaux. Plus de cadre national et adaptation aux besoins immédiats du marché local des entreprises. Pour l'EPS cela pourrait conduire à moins d'horaires et se traduire par une EPS utilitaire de prévention et de posture en fonction des métiers. C'est un recul pour l'émancipation et la culture des jeunes. En conséquence, nous appelons l'ensemble de la profession et la communauté éducative à se mobiliser pour le retrait de ce projet de réforme, et nous réaffirmons notre position d'une EPS ambitieuse pour toutes et tous, avec 4 h d'EPS hebdomadaires.

Communiqué de presse SNEP-FSU, le 10 octobre 2022



### « Vous n'avez rien dit pour défendre l'enseignement général au lycée professionnel. Ce sont les enfants des autres »

Tribune  
Jean-Paul Delahaye  
ancien directeur général de l'enseignement scolaire

L'ancien directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye, interpelle, dans une tribune au « Monde », les décideurs, parents, et citoyens issus des classes moyennes et favorisées sur leur manque d'engagement pour l'enseignement général au lycée professionnel.

Publié le 20 septembre 2022 à 06h30

Extrait...

En 2012, vous vous êtes battus pour le rétablissement de l'histoire-géographie comme matière obligatoire dans la terminale S de l'époque. Vous l'avez fait avec d'autant plus de détermination que ce sont vos enfants qui sont scolarisés dans les filières scientifiques du lycée d'enseignement général. Pour vos enfants, vous ne cédez rien à la qualité et à la quantité des enseignements généraux qui sont dispensés, et vous avez raison.

En 2022, vous avez obtenu que les mathématiques soient de nouveau intégrées au tronc commun des enseignements de classe de première générale. Là encore, pour vos enfants, vous

vous montrez particulièrement attentifs à la culture générale qui doit être celle des citoyens d'aujourd'hui. Qui peut vous donner tort ? Mais alors, pourquoi ce silence quand il s'agit de enseignements dispensés au lycée professionnel ?

Depuis 2019, la formation au baccalauréat professionnel a été amputée de dizaines d'heures d'enseignement de lettres, de mathématiques, d'histoire-géographie, de langues, d'enseignement moral et civique... C'est une amputation d'une tout autre ampleur que celle que vous avez combattue en 2012 et en 2022 pour les filières générales. Mais vous n'avez rien dit pour défendre l'enseignement général au lycée professionnel. Est-ce parce que vos enfants ne sont pas en formation professionnelle que vous ne vous sentez pas concernés ?

« Les milieux populaires ne sont pas aveugles »  
Le doublement annoncé pour 2023 des périodes de stages en entreprise va encore diminuer les horaires des enseignements généraux au lycée professionnel. Est-ce parce que ce sont essentiellement des enfants du peuple qui sont formés au lycée professionnel, (...), que vous semblez accepter qu'on les prive des outils intellectuels leur permettant de développer leur libre arbitre, de s'ouvrir au monde, et de conforter ainsi leur citoyenneté ? Vous ne dites toujours rien, ce sont les enfants des autres. (...)

Les mesures gouvernementales annoncées sur le pouvoir d'achat sont en dessous de la situation de paupérisation de la population. La loi votée cet été se contente de poser quelques rustines et, à travers les exonérations de cotisations, ampute le salaire socialisé, fragilisant la protection sociale. Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10% au moins tout de suite pour préserver les conditions de vie de toutes. De même pour les retraité-es, les 4% de revalorisation des pensions ne correspondent pas à l'inflation, la situation des retraité-es continue donc de se dégrader.

Il est aussi urgent de mener une vraie réflexion sur la transition écologique. La crise énergétique pèse déjà fortement sur la population, particulièrement les plus précaires, tandis qu'aucune mesure réelle n'est prise pour une transition écologique juste. Le gouvernement se contente d'incitations à des économies d'énergies culpabilisantes, tandis que d'autres pays européens s'engagent dans la taxation des superprofits des entreprises du secteur énergétique et que d'autres mettent en place des pass ferroviaires gratuits !

Il est enfin nécessaire d'initier une réflexion sur un Service Public de l'Autonomie. Pour permettre d'avancer sur cette question en associant Actifs et Retraités un colloque sur la Protection sociale devrait se mettre en place prochainement avec la CGT et Solidaires. Il faudrait partir de la question de la transition vie active-retraite, de la qualité de vie au travail et après, de la santé des travailleurs et des retraités.

Pour le moment le mauvais schéma que nous propose monsieur Macron, c'est « on part épuisé à la retraite avec une pension dégradée, et un temps de retraite bien réduit » : avec l'augmentation de la durée et de la dureté des fins de carrières il y a des conséquences sur la santé des salariés et sur l'augmentation des dépenses pour l'assurance maladie, mais aussi il faut prendre en compte le coût que tout cela fait peser sur l'assurance chômage, avec un nombre important dans le privé de chômeurs entre 55 et 60 ans.

C'est pour quoi il est important de construire des mobilisations unitaires pour la défense, l'amélioration et l'extension des droits sociaux pour toutes et tous.

Au final c'est une lutte commune contre un projet de société, qui exclut de plus en plus, et ne rapporte qu'à une portion infime de la population (1% des plus riches). Les catastrophes de l'été ont bien montré que l'urgence climatique était un vrai enjeu et qu'il fallait trouver de nouvelles solutions, en diminuant notre empreinte carbone (diminution drastique des vols en jets privés), de nouveaux financements, notamment vers la taxation des supers profits des Gafam et des entreprises gazières et pétrolières.

Alors soyons ensemble dans la rue, Actifs et Retraités pour peser dans le débat démocratique car seul le rapport de force que nous réussirons à imposer permettra de faire bouger les lignes, de donner du poids dans les Assemblées, aux discours dissolvants, proposant d'autres réformes que celle que monsieur Macron veut imposer sous couvert d'un nouveau CNR !!!

## Lancement de la campagne régionale élection pro FSU

par Jean CUGIER

Lors de la réunion de lancement de la campagne des élections professionnelles (1er au 8 décembre 2022), Benoît TESTE (Secrétaire national de la FSU), a déclaré que la LTFP (Loi de Transformation de la Fonction Publique) est un **"scandale démocratique"**. Les nouvelles élections professionnelles de 2022 vont venir asseoir ce recul démocratique. En effet, la LTFP introduit de l'opacité voire de l'aveuglement dans la gestion des carrières des personnels. Que se soit dans les mutations, l'avancement de carrière... Les fonctionnaires n'ont pas de con-

trat de travail, ils sont sous statut. La transparence dans la gestion des carrières, avec un droit de regard des partenaires sociaux était donc un acquis important que le gouvernement du président Macron nous a enlevé. Or, la FSU continue d'accompagner les personnels qui se retrouvent seuls face à l'administration, notamment dans les recours ou l'accompagnement dans les démarches administratives. La participation aux élections pro est donc un enjeu majeur. Il faut voter massivement pour montrer au gouvernement le souhait de démocratie dans la fonction publique.

De plus, nous vous invitons à voter SNEP en cliquant FSU lors de ces élections. En effet, la FSU et ses commissaires paritaires ont acquis une vraie expertise dans les années passées que nous continuerons à mettre votre service si vous voter pour nous.

*Colas MOUTON (Secrétaire académique SNEP-FSU Nice) et Jean CUGIER (co-secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille) ont représenté les SNEP régional lors de ce lancement de campagne électorale.*

Mardi 11 octobre 2022, Marseille

Des CAPA dont les compétences sont réduites voire supprimées pour certaines !!!

Y a-t-il encore un intérêt à voter SNEP et FSU ?

Ce titre provocateur, met tristement en lumière une vraie question. Je pourrais couper court en répondant qu'il faudra, plus que jamais, soutenir le SNEP au travers d'un vote FSU mais il est indispensable que la profession maîtrise certains éléments pour mieux comprendre pourquoi.

D'abord rappeler que « La Loi De Transformation De La Fonction Publique » relève d'un véritable scandale démocratique. En supprimant les compétences de contre-pouvoir qu'exercent les élus du personnel sur l'Administration, on remet en cause le fondement même du Service Public

Les conséquences ne se sont pas faites attendre, nous constatons, depuis sa mise en place, des retards systématiques dans le mouvement, une opacité dans les promotions. Les services rectoraux sont débordés et n'atteignent l'efficacité que nos commissaires paritaires obtenaient dans l'amélioration des mutations ou dans le respect des promotions. Jamais les services n'ont été autant sous tension.

Mais il y a pire !!! Nous avons maintenant des preuves d'irrégularités graves dans les mutations. Même si les rectorats s'en défendent, les services n'ont pas les moyens humains de faire le travail de vérification et d'amélioration que nous réalisons. A leur décharge, les services connaissent des restrictions aussi drastiques que ce que nous connaissons dans nos établissements.

Cette loi « TFP » impact particulièrement L'EPS puisque nous allons perdre la CAPA des professeurs d'EPS dans laquelle le SNEP obtenait quasiment tous les sièges à chaque élection professionnelle. A partir du 8 décembre prochain il n'y aura plus qu'une seule CAPA pour l'ensemble du second degré. La conséquence est simple pour nous « professeurs d'EPS » : au lieu d'avoir 18 commissaires paritaires expérimentés et experts de la discipline, vous n'en aurez qu'un maximum de 5 si la liste FSU sur laquelle nous apparaitrons obtient tous les sièges (situation improbable).

Vous voterez du 1 au 8 décembre pour une liste

fédérale aux comités sociaux d'administration académiques et national et vous devrez aussi voter pour une liste fédérale (FSU) pour élire vos représentants à la CAPA et à la CAPN du second degré.

En d'autres termes si vous voulez CONTINUER A VOTER SNEP – IL FAUDRA CLIQUER SUR FSU pour continuer à soutenir le syndicat de la profession.

Mais alors, me direz-vous, pourquoi continuer à voter et à soutenir le SNEP au travers de la FSU si les CAPA perdent autant de leurs compétences ?

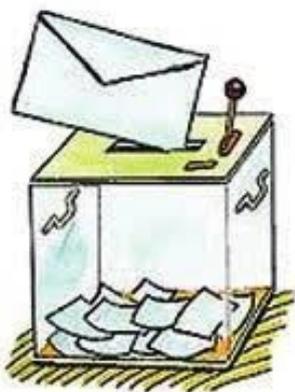
Avant toute chose parce qu'elles n'ont pas perdu l'ensemble de leurs compétences et qu'il reste des CAPA fondamentales comme, par exemple, les CAPA disciplinaires. Il est important de savoir que dans la plupart des cas, les procédures disciplinaires, en EPS, sont provoqués à la suite de gestes professionnels surinterprétés, mal compris, déformés. Qui d'autre que des profs d'EPS du SNEP-FSU, —pourra faire apparaître les incohérences d'enquêtes administratives spécifiques à l'enseignement de EPS -

Voter massivement pour le SNEP et donc pour la FSU c'est aussi donner du poids à la première force syndicale de l'Educ pour continuer à revendiquer une école de la réussite pour tous et à se battre pour retrouver les compétences antérieures des CAPA.

Voter massivement FSU à la CAPA c'est aussi permettre au SNEP-FSU de conserver des moyens de décharge pour les militants qui pourront continuer à vous répondre et à vous accompagner. En effet, ce sont bien les répartitions des votes qui déterminent les attributions de moyens en décharge pour les syndicats.

Alors me direz-vous une nouvelle fois : pourquoi cliquer FSU pour voter SNEP ? Tout simplement parce que, pour 90% d'entre vous, c'est bien le SNEP auquel vous pensez lorsque vous avez besoin d'un renseignement, d'être accompagnés ou bien d'être défendus.

Donnez les moyens au SNEP-FSU de continuer à être le syndicat de la profession, au plus proche de vous !!!





Le 5 octobre 2022. au domaine de Peirecedes à Cuers.

*Phiou Roggerone, Célia Dandolo, Emmanuelle Patte, Pascale Denis, Audrey Caire, Sophie Schonert, Marc Pastor, Céline Pastor, Philippe Souchu, Mireille Guelfucci, Christophe Mendoze, Pierre Honoré, Frédéric Bernard, .....*



•La **rentrée 2022** : les postes, le forfait AS, les BMP, les TZR, les contractuels, le nombre d'élèves par classe, Les problématiques liées aux installations :

peu d'éléments sur les résultats de l'enquête nationale. Les collègues présents font un point sur leur rentrée :

**Les piscines**—> à la Seyne : piscine fermée pour dépôt de bilan. L'entreprise Vert Marine, qui s'occupe de la gestion d'environ 80 piscines en France annonce la fermeture d'une trentaine d'équipements à cause de l'explosion du coût de l'énergie. La piscine Aquavabre de Brignoles (Var) en fait partie, tout comme Cassis (Bouches-du-Rhône).

Des collèges comme celui de Besse n'y avaient déjà pas accès faute de créneaux disponibles.

Piscine de Dumont accessible uniquement aux élèves de la spécialité EPPCS.

A Langevin aussi, la piscine est fermée à cause du prix de l'énergie et d'un dépôt de bilan, faute de prise de responsabilité des acteurs dans le budget rénovation.

**les installations**:—> Au lycée Jean Aicard, les installations sont insuffisantes dans toutes les matières. Le surnombre est lié à une carte de formation inadaptée, à la réforme et au manque de places en bac pro. L'accueil de certaines sections du lycée du golf hotel en travaux n'arrange pas la situation.

Le toit de nombreuses installations sportives prend l'eau. Celles-ci sont fermées ou en partie inaccessibles, les travaux ne sont pas lancés. Pas d'autres solutions d'accueil pour de nombreux élèves comme le lycée Beaussier : espace 3000,

gymnase Gustave Roux, gymnase lycée Dumont, gymnase du collège de La Londe. Au lycée de Lorgues, le Mur d'escalade est en partie fermé, le gymnase prend l'eau et il y a de nombreuses flaques lors de pluies importantes. Les travaux d'un montant de 50 000 € ne sont pas programmés

dans l'immédiat.

Au collège A. Karr, le sol des plateaux est dangereux avec des plis et trous dans le revêtement, des racines

Au LP Cisson, pas d'installations sportives hormis un petit mur d'escalade et le palais des sports, mais il y a 45 minutes de pratique à cause des déplacements trop importants. Les ancrages ont été refaits à quelques semaines de la destruction du mur alors que le collège de Besse demande une réfection du mur et son entretien, car il est inadapté pour la section sportive et la pratique en EPS.

**Le remplacement, l'emploi**:—> Au lycée de Costebelle, 400 élèves n'ont toujours pas d'EPS : sur 6 collègues titulaires, il y en a 1 en arrêt et un BMP, heures initialement assurées par 2 TZR, à leur tour en arrêt. Une action est en cours auprès de l'administration et des IPR.

**Le nombre d'élèves**: —> Au collège de Besse, l'inspection demande que la dynamique section sportive APPN soit transformée en section escalade, mais à cause du mur d'escalade inadapté, elle a toutes les chances de disparaître totalement. Les budgets pour entretenir le mur sont systématiquement refusés par le CG.

Au lycée Dumont, 36 élèves en classe de seconde.

Au lycée de Lorgues 35 voire 36 élèves, cela devient la règle.

Voici une synthèse des principaux points noirs : ils se situent autour du nombre d'élèves par classe en constante augmentation, du constat d'installations vieillissantes et non entretenues, de piscines déjà en nombre insuffisant et qui ferment. De lycées qui sont surchargés faute de construction de nouveaux établissements pourtant nécessaires.

En lycée, les effets de la réforme se font ressentir de plus en plus : difficultés d'emplois du temps, cours le mercredi après-midi, élèves sous pression avec des épreuves du bac annoncées en fin de second trimestre.

**Face à tous ces problèmes, le SNEPVAR prévoit de lancer des actions chocs, médiatisées.**

**La région et le CG, certaines communautés de communes ne répondant pas à nos sollicitations multiples (lettres recommandées, mails et appels téléphoniques...). Les rares audiences données ne donnent lieu à aucune prise de décision (Audience recteur, audience communauté de communes DPVA)....**

• **Les stages du SNEP** dans le var et l'évolution de la FPC : La FPC décline : plus de formations disciplinaires mais des projets sur 3 ans de formations interdisciplinaires. Des procédures d'inscription complexes.

Face à ce constat, le SNEP a prévu comme chaque année de proposer des stages disciplinaires et correspondant aux besoins d'un maximum de collègues de l'académie. Cette année : ce sera en volley (début janvier) et en escalade (construction et cotation de voies) (avril ?). L'année dernière : 80 collègues s'étaient inscrits en escalade.

**A renvoyer à**

Florence POLONIO  
SNEP NICE  
264 Bd de la Madeleine  
06000 NICE

**Ou**



**Ou**



## Syndicalisation 2022-2023

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

<b>Identité</b>	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
<b>Bulletins</b>	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )		<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>		
	<input type="checkbox"/> Version papier		<input type="checkbox"/> Version papier			L'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		<input type="checkbox"/> Adresse personnelle				
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement		<input type="checkbox"/> Adresse établissement				
	<input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version électronique				
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale						<b>Date et signature</b>

### Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Entourez votre catégorie professionnelle	Cotisation / échelon											
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €						
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €						
<b>Catégorie / échelon</b>												
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €						
<b>Catégorie / échelon</b>												
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €					
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6				132 €
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				146 €
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	<b>Abonnement Bulletin</b>					
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD				20 €	<b>Non syndiquables</b>					
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €	<b>Institutions/Associations</b>					
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4				94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8				148 €
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5				103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9				160 €
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6				117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10				168 €

### Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois ). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<p><b>PRELEVEMENT MANDAT</b></p> <p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte, et (B) votre banque à débloquer votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>		<p>Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> <b>MERCI DE JOINDRE UN RIB</b></p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI →</p>		

#### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.